



Chemloul &  
Associés

## Newsletter N° 19

Avril 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



AUDIOVISUEL

Le décret présidentiel n° 17-147 du 20 avril 2017 a porté sur l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles adopté à Beijing, le 24 juin 2012, avec les déclarations communes de la conférence diplomatique qui a adopté le Traité.

[\(JO n° 26 du 23 avril 2017 p.3\)](#)



COOPERATION  
INTERNATIONALE

Le décret présidentiel n° 17-148 du 20 avril 2017 a ratifié le protocole additionnel à l'accord de coopération économique, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République de Turquie, portant statut-type de l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA), signé à Alger le 18 août 2015.

[\(JO n° 26 du 23 avril 2017 p.9\)](#)



Le décret présidentiel n° 17-151 du 20 avril 2017 a ratifié l'avenant à l'Accord du 13 juillet 2004 entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République française relatif à la création de l'école supérieure algérienne des affaires, signé à Alger le 10 avril 2016.

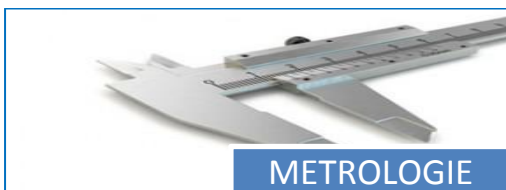
(JO n° 27 du 30 avril 2017 p.7)

## NATIONAL



La décision du 2 mars 2017 a fixé l'organisation interne des organes et des structures du Conseil constitutionnel, en application des dispositions de l'article 11 du décret présidentiel n° 16-201 du 16 juillet 2016, relatif aux règles se rapportant à l'organisation du Conseil constitutionnel.

(JO n° 21 du 2 avril 2017 p.19)



La loi n° 17-09 du 27 mars 2017 a instauré le système national de métrologie.

(JO n° 21 du 2 avril 2017 p.7)



Le décret présidentiel n° 17-145 du 19 avril 2017 a créé et fixé les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'institut des hautes études de sécurité nationale, par abréviation « I.H.E.S.N ».

(JO n° 26 du 23 avril 2017 p.11)



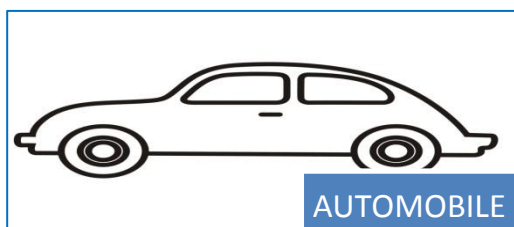
Le décret exécutif n° 17-126 du 27 mars 2017 a précisé le dispositif de prévention des risques radiologiques et nucléaires ainsi que les moyens et les modalités de lutte contre ces sinistres lors de leur survenance, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 04-20 du 25 décembre 2004, relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

(JO n° 21 du 2 avril 2017 p.14)



Le décret exécutif n° 17-134 du 6 avril 2017 a adopté le programme national de sécurité de l'aviation civile, en application des dispositions de l'article 16 septies de la loi n° 98-06 du 27 juin 1998, modifiée et complétée, fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

(JO n° 22 du 9 avril 2017 p.7)



Le décret exécutif n° 17-137 du 11 avril 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 03-224 du 10 juin 2003, fixant les tarifs des prestations du contrôle technique des véhicules automobiles.

(JO n° 23 du 12 avril 2017 p.3)



Le décret exécutif n° 17-138 du 11 avril 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 05-130 du 24 avril 2005, fixant les conditions d'exercice et les modalités d'agrément des agents de contrôle de la sécurité sociale.

(JO n° 23 du 12 avril 2017 p.4)



Le décret exécutif n° 17-140 du 11 avril 2017 a fixé les conditions d'hygiène et de salubrité lors du processus de mise à la consommation humaine des denrées alimentaires, en application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 09-03 du 25 février 2009, modifiée, relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

(JO n° 24 du 16 avril 2017 p.3)



L'arrêté du 3 janvier 2017 a fixé les spécifications et les procédures techniques de conception et de réalisation des ouvrages de distribution de l'électricité, en application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 10-138 du 13 mai 2010, modifié, fixant les règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz.

(JO n° 22 du 9 avril 2017 p.21)



L'arrêté du 31 décembre 2016 a complété l'arrêté du 20 novembre 1991 relatif aux emprises et servitudes ferroviaires.

(JO n° 22 du 9 avril 2017 p.22)



L'arrêté du 27 décembre 2016 a modifié l'arrêté du 21 mars 2016 rendant obligatoire la méthode de contrôle de la stabilité des produits appertisés et des produits assimilés.

(JO n° 23 du 12 avril 2017 p.8)

Pour plus d'informations :

[www.chemloutassocies.com](http://www.chemloutassocies.com)